VILLE DE BRUXELLES

Urbanisme et Mobilité

CABINET DE L'ECHEVIN

STAD BRUSSEL

Stedenbouw en Mobiliteit

KABINET VAN DE SCHEPEN

INFORMATION AUX RIVERAINS

Travaux de réaménagement des abords de la Grand Place
Rue Marché aux Herbes

Bruxelles, le 6 avril 2012

Madame, Monsieur,

Les travaux de réaménagement des 15 voiries aux abords de la Grand Place touchent à leur fin.

Le dernier tronçon à aménager est **la rue Marché aux Herbes, entre la rue de la Fourche et la rue de Fripiers**. Les travaux débuteront le **16 avril 2012** par le carrefour des rues **Marché aux Herbes et Fourche** et ils dureront 10 semaines. Ce délai comprend le temps de séchage qui est de 3 semaines.

Afin de ne pas entraver le déroulement des travaux et de garantir leur durabilité, il vous est spécialement demandé de prendre en considération les mesures de circulation durant le chantier et de **respecter le temps de séchage de trois semaines après la pose du pavage.**

Des intempéries ou des aléas techniques ponctuels pourraient éventuellement retarder le chantier. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour réaliser les travaux dans les délais les plus courts et pour réduire les inconvénients encourus par les usagers et les riverains.

Par ailleurs, la loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public (M.B. du 02/02/2006), est d'application pour le présent chantier. Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du Fonds de Participation créé à cet effet (http://www.travauxpublics-independants.be/). La demande pour l'obtention de l'attestation de la Ville - dont il est question à l'article 6§2 de la loi précitée - doit être déposée ou adressée à :

Ville de Bruxelles – Département Urbanisme – Section Architecture
Centre Administratif, Boulevard Anspach 6 (9ième étage) - 1000 Bruxelles
(contact : tel: 02/279.31.83 fax : 02/279.31.28).

En cas de problèmes pratiques tels qu'accessibilité de garages, de commerces ou problèmes de livraison, je vous invite à prendre contact avec le responsable de chantier au 02/279.31.80. entre 9h00 et 16h00.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Ceux
Echevin de l'Urbanisme et de la Mobilité

LES INCONVENIENTS D'AUJOURD'HUI SONT LES AVANTAGES DE DEMAIN

- **RESPONSABLE DE CHANTIER** : M. Van Obberghen - ☎: 02/ 279.31.83
- **POLICE DE BRUXELLES** (problèmes de circulation uniquement) - ☎: 02/ 279.83.20
- **FONDS DE PARTICIPATION** : rue de Ligne, 1-5 – 1000 Bruxelles - ☎: 02/ 210.87.87
- **ENTREPRENEUR :** SA Wegebo – Rue Nestor Martin, 315 – 1082 Bruxelles - ☎: 02/ 482.07.40